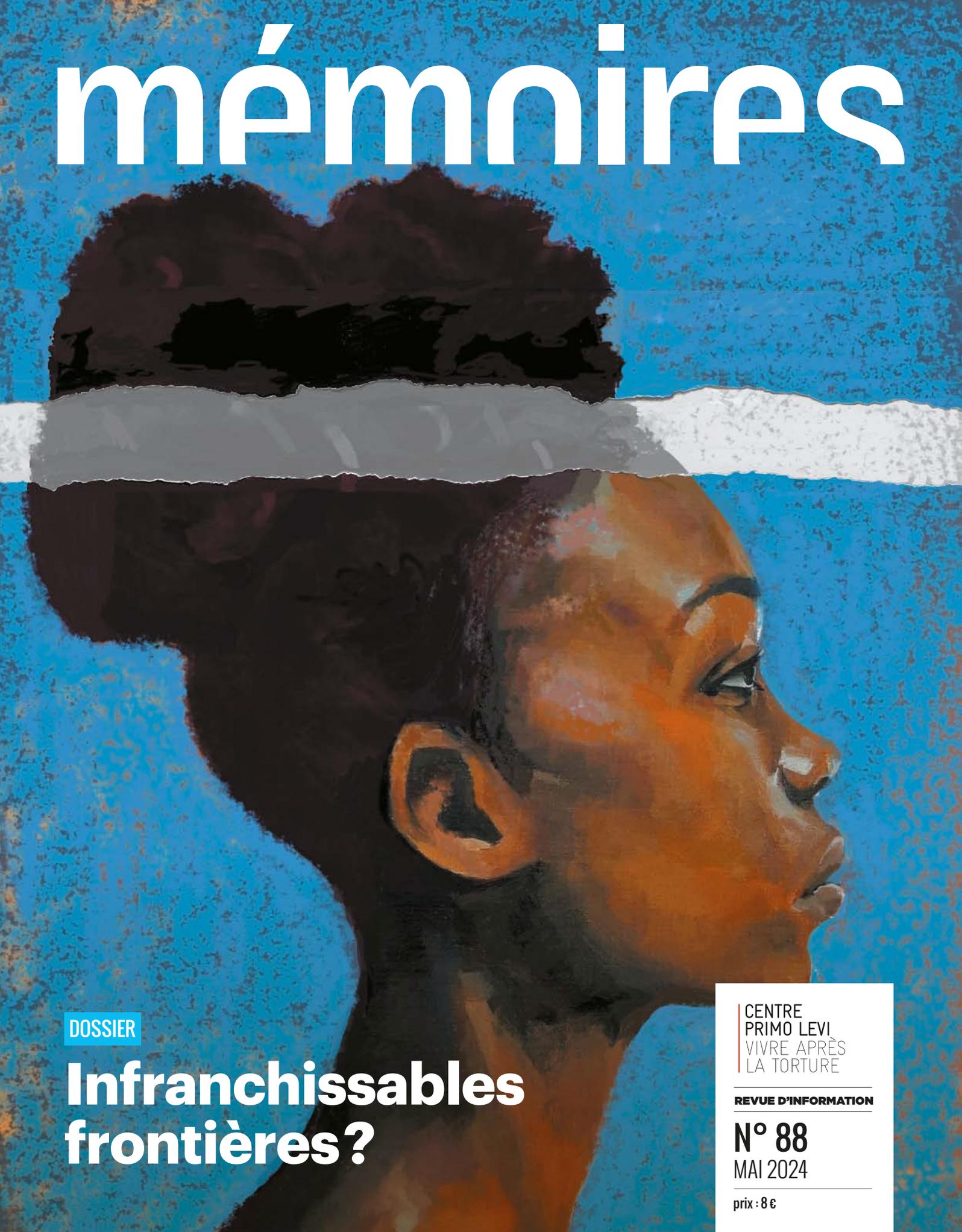


mémoires



DOSSIER

Infranchissables frontières?

CENTRE
PRIMO LEVI
VIVRE APRÈS
LA TORTURE

REVUE D'INFORMATION

N° 88
MAI 2024

prix : 8 €

Édito

D'UN ÉTAT À L'AUTRE

On ne fait que passer.

D'un état à l'autre.

D'une frontière à l'autre.

Les émotions, les opinions, les âges de la vie, notre place dans la société, dans nos familles ou au travail, notre santé, nos sentiments, d'un état à l'autre nous ne faisons que passer.

Frontières de notre corps et de notre intimité.

Frontière ultime entre la vie et la mort.

Les frontières sont partout dans le cours de notre existence, physiques ou mentales, conscientes ou inconscientes, visibles ou invisibles, spatiales ou temporelles.

Nous sommes traversés de frontières.

Elles nous enchâssent.

Et nous, nous allons et venons, immuablement ; notre vie est une suite de passages et chacun porte en lui un bouleversement et une promesse, un deuil et un espoir.

Ce mouvement est notre sève. Il nous fait singuliers et universels, précaires, humains.

Ainsi, les frontières sont loin d'être uniquement une construction utilitaire et sécuritaire des États-nations, elles sont avant toute chose des lieux symboliques qui résonnent des échos de nos vies et de nos changements successifs d'identité.

Aussi, quand il s'agit d'en parler et de dire ce qui est la bonne mesure en matière d'accueil, le sujet est politique mais il est aussi très intime.

Elles [les frontières] sont avant toute chose des lieux symboliques qui résonnent des échos de nos vies et de nos changements successifs d'identité

Au Centre Primo Levi nous savons, et nous en témoignons, que le mélange de l'intime et du politique est explosif.

Réduire grossièrement le sujet, figer brutalement les positions entre les gentils sédentaires et les méchants nomades, montrer perpétuellement une figure hostile de l'exilé, donner aux citoyens l'illusion qu'ils vivent dans un continent assiégé, oublier son histoire et méconnaître celle des autres, se laisser gouverner par la peur, tout cela nous conduit inéluctablement à la violence et nous rapproche de la frontière qui sépare la paix de la guerre.

À moins qu'une guerre qui ne dit pas son nom, une de plus, n'ait déjà commencé.

30 000 morts en Méditerranée.

Il nous reviendra, un jour, la lourde responsabilité de définir à quelle armée appartiennent ceux qui gisent au fond de la mer.

Antoine Ricard,
président du Centre Primo Levi

Centre Primo Levi

107, avenue Parmentier
75011 Paris
www.primolevi.org

Directeur de la publication :
Antoine Ricard

Rédactrice en chef : Marie Daniès

Comité de rédaction :
Émilie Abed, Sibel Agrali,
Hélène Desforges,
Maxime Guimberteau,
Aurélia Malhou, Jacky Roptin
et Tatiana Theys

Ont participé à ce numéro :
Margot Bernard Heraïbi,
Damien Carême, Claudia Charles,
Armando Cote, Nathalie Dollez,
Grégory Hamez et Anna Sibley.

Relecture : Isabelle Bardet

**Les œuvres illustrant ce numéro
sont de :** Charlotte Moreau

Conception/réalisation :
advitam | advitam.paris | 01 53 17 30 40
Imprimeur : Imprimerie Jean-Bernard
ZA Ravennes les Francs
Rue d'Amsterdam - 59910 Bondues
Dépôt légal : mai 2024
ISSN 1763-5985
Revue d'information -
3 numéros par an

Tous les noms mentionnés dans ce numéro ont été modifiés afin de garantir l'anonymat.

Sommaire



DOSSIER

Infranchissables frontières?

p. 5

Mais où sont les frontières?
Retour sur un objet
géographique paradoxal

Par Grégory Hamez

p. 8

Retour vers les frontières

Entretien avec Damien Carême

p. 10

Aux portes de l'Europe

Par Claudia Charles et Anna Sibley

p. 12

Le droit des étrangers :
une frontière invisible

Par Aurélia Malhou

p. 13

Border

Par Nathalie Dollez

p. 14

La rencontre thérapeutique :
déconstruire les savoirs

Par Jacky Roptin

p. 16

Front

Par Hélène Desforges

ENFANTS & FAMILLES

p. 18

La zone grise

Par Armando Cote

REGARDS

p. 20

Regards
d'enfants
sur l'exil

Par Margot Bernard Heraibi

BILLET D'HUMEUR

p. 22

L'être de
frontière

Par Emilie Abed



DOSSIER

Infranchissables frontières ?

Lorsque l'on s'interroge sur la notion de « frontière », on ne peut qu'être frappé par l'imaginaire qu'elle suscite pour les un.es et pour les autres. Tantôt elles représentent un avenir meilleur, un asile, une protection, générant un départ ou une fuite bien réels ; ou bien encore un rempart visant à freiner, voire à dissuader de nouvelles venues afin de préserver ce qui est à l'intérieur. Dans les deux cas, il existe la symbolique d'un intérieur et d'un extérieur.

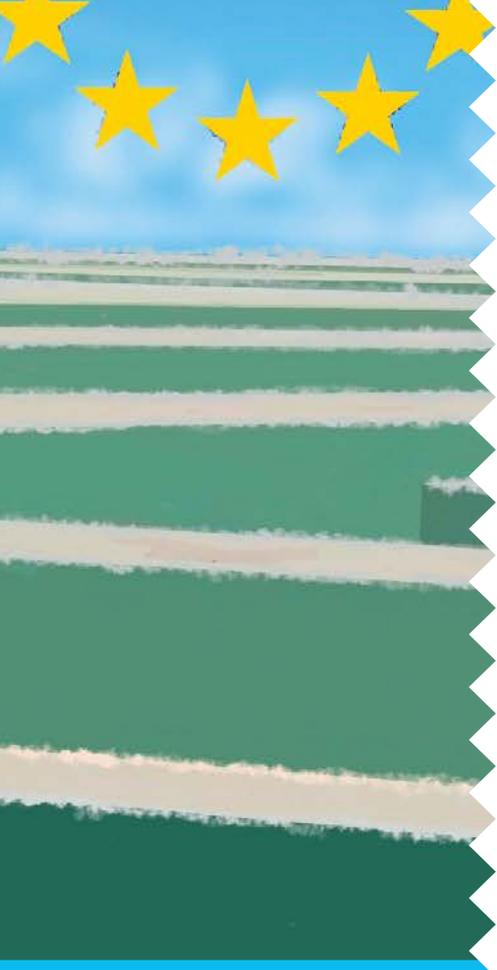
Cette délimitation interne / externe, celle de la ligne, c'est

ce que nos esprits recherchent, d'une manière générale, que ce soit au niveau géographique, territorial, juridique, mais aussi corporel et psychique. La ligne rassure, elle est nette, elle permet de créer des espaces séparés, distincts, où une législation s'applique, un corps prend place, un moi se développe avec des bords définis... Cependant, ces lignes ne sont pas toujours aussi claires qu'on le souhaiterait, ni stables dans la durée. Comme au sortir de l'enfance, nous évoluons de la ligne vers la zone, qui elle, est plus floue, dont les contours sont moins délimités.

C'est le cas, par exemple, des zones d'attentes, créées en 1992 afin de faciliter l'éloignement des étrangers. Ces zones, bien que géographiquement situées en France, sont considérées comme extérieures au territoire, jouant des incertitudes, de la confusion chez celles et ceux qui ont précisément fui un climat d'impunité, où l'arbitraire faisait loi. C'est également ce qui est en jeu avec le Pacte européen, où aux frontières réelles, avec des remparts, des barbelés, s'ajoutent de nouvelles zones d'attentes aux portes de l'Europe, associées à des mécanismes de filtrage. La législation qui trie, catégorise en fonction de la demande ou du pays d'origine, s'apparente à de nouveaux

murs à franchir, cette fois-ci moins visibles. Ces zones, géographiques ou juridiques, se retrouvent également au niveau psychique, notamment lorsqu'il y a eu une violence extrême perpétrée par un semblable et de manière intentionnelle, générant un traumatisme psychique. La délimitation entre soi et l'autre devient dès lors difficile à établir, brouillant les espaces, qu'ils soient psychiques ou corporels.

Border – dans le sens de constituer un bord – devient alors une piste de travail clinique, que ce soit avec des mots ou avec des mains, comme le fait la kinésithérapeute. En d'autres mots, réapprendre à cartographier son corps, ses



Mais où sont les frontières ?

Retour sur un objet géographique paradoxal

Par Grégory Hamez

Les frontières internationales présentent au premier regard un aspect évident. Il s'agit de lignes, aussi nettes que le contraste entre zones de couleur différente sur un planisphère. La dimension juridique et politique des frontières ressort implicitement : chaque État disposant de compétences sur le territoire relevant de sa juridiction, les frontières entre pays signifient les limites de souveraineté et donnent à voir des organisations territoriales différentes.

Nous sommes à cet égard dans un moment bien daté de l'histoire de l'humanité, qui a commencé à la fin de la guerre de Trente Ans avec la signature des Traités de Westphalie en 1648 – dans un processus favorisant la continuité des espaces territoriaux et l'émergence des États-nations. Dans ce cadre, les concepts de frontière, de territoire et de souveraineté sont liés de façon indissociable, autour du concept d'État. Mais, comme le souligne Anne-Laure Amilhat-Szary, derrière la simplicité de la définition qui en ressort – telle que *la frontière délimite un territoire sur lequel un État exerce sa souveraineté* –, cette terminologie est éminemment tautologique dans la mesure où chacun des quatre termes peut se définir par les trois autres, conduisant à une indétermination de fond. Dans la suite de l'article,

plusieurs éléments seront apportés pour enrichir cette approche de la frontière, de manière à en souligner plusieurs paradoxes.

La frontière, une ligne ?

De manière générale, pour la plupart des pays du monde, la frontière nationale se manifeste toujours pour partie comme une ligne. De façon matérielle, des bornes servent à la délimitation, de même que les éléments de séparation et de protection ressortant de l'emmurement du monde (*wallification* en anglais). Ces murs doivent être compris dans la très grande variété de leurs formes matérielles : suivant leur hauteur, leur largeur, leur matière, l'ajout éventuel de routes adjacentes, de miradors, c'est tout un dispositif qui est mis en place. Ils doivent aussi être compris suivant le point de vue de l'État qui en opère l'édification : s'agit-il de clôturer ou de se protéger ? Toujours est-il que les scientifiques qui se sont attachés à les répertorier montrent une croissance de leur nombre depuis la fin du XX^e siècle.

Cette linéarité ressort également en creux. Dans la mesure où chaque État est organisé suivant des lois et règles qui lui sont propres, suivant une histoire dont il est le fruit, et dans la mesure où, par leur action, les États recréent de l'homogénéité dans

sensations, ses perceptions après le traumatisme. Les ravages causés par la forme de violence prise en charge au Centre Primo Levi demande aux différents cliniciens de se défaire d'un savoir préétabli et de le réajuster auprès de celles et ceux qui viennent consulter. C'est cette démarche d'écoute qui signe la rencontre avec l'autre. Cet autre qui prend souvent une figure menaçante lorsqu'il est étranger. Cet autre qui, pourtant, pourrait devenir familier, si on le laissait nous atteindre.

Marie Daniès,
rédactrice en chef

les territoires relevant de leur compétence, la frontière entre États signale une différence sur de nombreux plans, allant du champ politique au champ culturel, du champ économique au champ médiatique. L'organisation de la vie sera davantage similaire entre Metz et Clermont-Ferrand qu'entre Metz et Sarrebruck. À cet égard, il est intéressant de constater que les pratiques numériques demeurent en grande partie distinctes suivant les pays. Même dans ce domaine qui se voudrait sans frontière par excellence, l'intensité et le type d'usage des réseaux sociaux et des outils numériques ne sont pas les mêmes. Dans le même temps que certaines stars internationales compteront des followers provenant de différents pays du monde, le réseau social de la plupart des individus mesuré en followers sur Instagram, Snapchat ou Facebook restera cloisonné à un cercle de proches qui ne dépassera que rarement les frontières nationales.

La frontière, des points de passage ?

Si la frontière est une ligne au regard d'un certain nombre d'éléments tangibles, elle est aussi bien plus que cela. La question des flux transfrontaliers met en relief des effets d'entonnoirs autour de routes et de points de passage privilégiés. Les frontières terrestres sont avant tout constituées de points d'interaction, ce qui a des effets territoriaux manifestes avec le développement de bureaux de douane, de services d'affrètement, d'entrepôts, d'agences en douane, voire d'entreprises de transport – avec également des restaurants, des hôtels, et des commerces spécialisés dans certains produits de consommation

attractifs pour les consommateurs venant de l'autre côté de la frontière. Même dans les endroits du monde connaissant une intégration douanière comme l'Union européenne, il est intéressant de constater que de nombreux points de passage entre pays membres demeurent des lieux particuliers de vitalité commerciale.

Cette dimension ponctuelle de la frontière ressort nettement à une échelle élargie, celle des gares, ports et aéroports qui font frontière avec, potentiellement, le monde entier. C'est au niveau de ces points, pouvant être situés loin des frontières terrestres, que s'opère une part majeure des échanges internationaux de personnes. Tout un dispositif est mis en place pour que les personnes soient filtrées suivant les droits et interdictions liés à leur passeport, avec un ensemble d'espaces de contrôle, d'attente, de rétention au sein même des aéroports. Ce dispositif est souvent également extra-territorialisé, à l'image des contrôles douaniers pour l'entrée sur le territoire britannique qui ont lieu à la gare du Nord, à Paris, au départ des Eurostar ; ou, plus largement, à l'image des contrôles et filtrages exercés dans les pays du sud de la Méditerranée, pour prévenir les arrivées de migrants dans l'espace Schengen.

La frontière, une zone diffuse, entre droit et non-droit

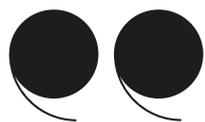
Revenons aux frontières terrestres entre pays contigus. Un certain nombre de droits régissent les zones adjacentes à ces frontières. À titre d'exemple, la frontière franco-belge est régie par une convention fiscale encadrant le travail frontalier depuis

1964 ; elle concerne les travailleurs résidant à moins de 20 kilomètres de la frontière et travaillant dans une zone de même largeur dans le pays voisin, leur permettant, dans ce cas, de payer l'impôt sur le revenu dans le pays de résidence. À la frontière ne s'exprime pas que le droit national, mais aussi son adaptation à d'autres réalités.

Dans l'épaisseur de la frontière, au croisement entre droits nationaux différents, émergent également des zones d'exception. Daniel Meier nomme espaces interstitiels (*in-between spaces*) les espaces peu régulés, faiblement institutionnalisés, et de fait situés en dehors de la protection juridique étatique. C'est un ensemble de zones grises qui jalonnent la planète, entre les espaces de conflit gelé aux frontières de la Russie, la ligne verte qui traverse l'île de Chypre, le Kurdistan irakien, le Somaliland... ces espaces de non-droit sont mouvants, à l'image de l'instauration d'une zone interdite du côté polonais de la frontière biélorusse, en 2021. Les patrouilles de surveillance y pratiquaient un refoulement illégal, dénoncé dans le film *Green Border* d'Agneszka Holland en 2023.

Ubiquité de la frontière

Si la frontière est mouvante et *mobile*, pour reprendre le mot d'Anne-Laure Amilhat-Szary, elle tend aussi à l'*ubiquité*. Un des effets principaux de la constitution de l'espace Schengen depuis la fin des années 1990 n'a pas été uniquement le transfert des contrôles depuis les frontières intérieures de l'espace Schengen vers les frontières extérieures ; c'est également la généralisation des contrôles partout sur le territoire. Dans le principe, les douaniers sont partis des frontières intérieures, pour exercer un contrôle diffus dans une zone frontalière maintenant sous surveillance. Les trains, camions et autres véhicules effectuant un cheminement international connaissent une probabilité accrue de connaître des



Si la frontière est mouvante et *mobile* [...], elle tend aussi à l'*ubiquité*



contrôles policiers et douaniers, où qu'ils se trouvent dans l'ensemble des territoires nationaux. Dans le même temps, de nombreux pays de l'espace Schengen usent, voire abusent de la clause de sauvegarde du Traité de Schengen, qui les autorise à ponctuellement remettre en œuvre les contrôles aux frontières intérieures. Ce qui ne doit être effectué qu'à la marge, par exemple en cas d'événement sportif pour lequel les organisateurs redoutent l'arrivée de hooligans étrangers, a tendance à devenir régulier, notamment dans un contexte de péril terroriste.

Les progrès technologiques participent, enfin, à l'augmentation en précision et en généralisation des contrôles, concourant à cette ubiquité de la frontière. D'une part, la biométrie et la reconnaissance faciale rendent la surveillance incomparablement plus efficace, avec des nuances à apporter en fonction de l'encadrement de l'utilisation de ces technologies par les systèmes

juridiques nationaux ; d'autre part, la massification des données sur les individus (données administratives, données liées à l'usage de smartphones, etc.) et le croisement potentiel de ces données rendent possible un contrôle permanent. Certains pays sont « en avance » du point de vue de l'expérimentation technologique, comme la Chine où la densité de caméras, l'autorisation de la reconnaissance faciale et la mise en place d'une surveillance via les smartphones concourent à un encadrement extrême de l'exercice de la liberté individuelle.

Mais, comme le disait le géographe Jean Gottmann, une frontière vaut avant tout par ce qu'en pensent les populations. Et suivant la façon dont elle est conçue, redoutée, espérée, c'est le rapport à l'autre qui est en jeu : comment définissons-nous notre identité, comment projeter les interactions avec les autres groupes ? La frontière est un horizon, ouvert, entr'ouvert et rarement complètement fermé, toujours porteur de sens, elle

est révélatrice du projet politique qui anime une société.

Grégory Hamez, Professeur de géographie à l'Université de Lorraine et membre de l'Uni-GR Center for Border Studies

Bibliographie

Ababou, S., Vallet, E., « Les murs », in Amilhat-Szary, A.-L. et Hamez G., *Frontières*, Paris, Armand Colin, 2020, pp. 292-302.

Amilhat-Szary, A.-L., « La frontière au-delà des idées reçues », *Revue internationale et stratégique*, 102, 2016, pp.147-153 [en ligne].

Amilhat-Szary, A.-L., *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde*, Paris, Le Cavalier bleu, 2020.

Bigo, D., « Frontières, territoire, sécurité, souveraineté », *CERISCOPE Frontières* [en ligne], 2011.

Gottmann, J., « Les frontières et les marches. Cloisonnement et dynamique du monde », in Kishimoto, H. (coord.), *Geography and its frontiers: in Memory of Hans Boesch*, Bern, Kummerly and Frei, 1980, pp. 53-58.

Meier, D., « No man's land et zones grises », in Amilhat-Szary A.-L. et Hamez G., *Frontières*, Paris, Armand Colin, 2020, pp. 266-273.

Rosière, S., *Frontières de fer. Le cloisonnement du monde*, Paris, Syllepse, 2020.

Retour vers les frontières

Alors que l'Union européenne vient d'adopter le Pacte Asile Migrations, les frontières sont de retour en Europe, à l'extérieur comme à l'intérieur. Damien Carême, député européen et ancien maire de Grande-Synthe, alerte sur le danger de ce pacte et montre qu'un accueil digne des personnes exilées est possible.

La notion de frontière, qu'on croyait disparue dans l'espace européen, est en réalité bien présente pour les personnes exilées, quel est votre sentiment sur ces frontières invisibles ?

Elles sont de moins en moins invisibles. Je reviens de la frontière polono-bélarusse, qui est délimitée par un mur, doublé d'un rideau de barbelé de 187 km de long. Cela tranche par rapport à l'histoire européenne. Chaque année, nous célébrons la chute du mur de Berlin, que nous sommes en fait en train de reproduire. De plus, avec le nouveau Pacte Asile Migrations qui vient d'être adopté, l'Europe va maintenant financer ces murs et ces barbelés, ce qu'elle se refusait de faire jusqu'alors. Et puis, il y a les frontières à l'intérieur même de l'Europe. Quand on se rend à Menton, à Montgenèvre, il est facile de réaliser que ces frontières sont revenues, alors que l'espace Schengen garantit la libre circulation des individus. Les États membres de cet espace ont certes la possibilité de rétablir temporairement des contrôles à leurs frontières nationales en cas de menaces pour l'ordre public ou la sécurité, mais uniquement pour des périodes renouvelables de 30 jours et pour une durée maximale de 6 mois. Dans cette région, cela fait 9 ans que les autorités françaises ont rétabli les contrôles policiers, qui vont encore être

activés toute l'année 2024 en raison des Jeux olympiques. Nous parlons là de frontières visibles, mais il existe, en effet, des frontières invisibles pour les personnes exilées, qui se basent sur Eurodac, le système européen de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile. Si une personne est contrôlée en France et si elle apparaît dans ce système comme étant entrée en Europe par la Grèce, par l'Italie ou par l'Espagne, elle peut, en vertu du règlement dit de Dublin, y être renvoyée. Le nouveau Pacte Asile Migrations va plus loin encore en consacrant la fiction de « non-entrée » : l'arrivée d'une personne d'un pays tiers n'aura officiellement lieu que lorsqu'elle a été autorisée à entrer dans un État européen, indépendamment de sa présence physique sur le territoire. Il s'agit de la nouvelle procédure de « filtrage » introduite par le Pacte. Donc, par exemple, une personne sans titre de séjour régulier, contrôlée Gare du Nord à Paris, qui n'aurait pas été soumise à cette procédure de « filtrage » en amont, le sera

Cela est complètement contraire à la Convention de Genève, le droit d'asile est individuel et ne laisse aucune place pour un « tri » en fonction de la nationalité

suite au contrôle de police. La fiction de « non entrée » s'applique alors : cette personne ne sera pas considérée comme étant officiellement arrivée en Europe même si elle se trouve Gare du Nord. Il sera donc possible de la rediriger vers une procédure de retour pour l'expulser hors de l'espace européen.

On mesure encore mal en France les conséquences du Pacte Asile Migrations. Pouvez-vous nous en parler, notamment à propos de ces hotspots qui seront disséminés un peu partout ?

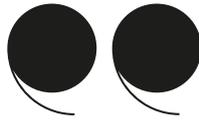
C'est effectivement l'approche *hotspot* qui va être généralisée. Les personnes exilées seront bloquées aux frontières européennes, dans des centres fermés où les autorités prendront le temps d'examiner leur demande d'asile et de décider si elles sont orientées vers une procédure normale ou une procédure de reconduite à la frontière. Un tri par nationalité va être effectué afin de placer de nombreux exilés en procédure d'asile aux frontières européennes. Les ressortissants des pays dont le taux de protection moyen au sein de l'UE est inférieur à 20 % ne seront pas autorisés à déposer une demande d'asile selon la procédure normale. Ils seront privés de liberté aux frontières durant toute la durée de l'examen de leur demande, et seront directement renvoyés chez eux si leur demande est rejetée. Cela est complètement contraire à la Convention de Genève, le droit d'asile est individuel et ne laisse aucune place pour un « tri » en fonction de la nationalité. Nous avons compté, avec mon équipe, que, si toutes les procédures aux frontières mises en place par le Pacte (filtrage, procédure d'asile à la frontière, procédure de retour à la frontière) étaient appliquées à certaines personnes exilées de façon consécutive, ces personnes pourraient être privées de liberté pendant plus de six mois, voire plus d'une année si les dérogations prévues par le Règlement Crise' devaient être appliquées.

Des centaines de millions d'euros ont été et seront

dépensées pour consolider ou construire cette « Europe forteresse », quelle est vraiment l'efficacité de ce système répressif ?

Il ne va rien changer, à part rendre plus difficile le parcours. 3 000 morts ont été comptabilisés en Méditerranée rien que sur l'année 2023. Voilà ce que cela génère. Il n'y a jamais eu autant de tentatives de passage vers la Grande-Bretagne que maintenant. Donc, on voit bien que l'approche répressive ne fonctionne pas. Les exilés continuent de passer, d'autres routes se forment. Le coût financier est, par contre, énorme, les forces de l'ordre qui doivent intervenir régulièrement à Calais ou ailleurs mobilisent des moyens colossaux. Aujourd'hui, le budget de l'agence Frontex doit être de 800 millions d'euros. Il sera de 1,1 milliards ou 1,2 milliards en 2027. Il faut ajouter à cela les accords avec les pays tiers pour lutter contre l'immigration irrégulière, celui avec la Tunisie représente 110 millions d'euros.

Je me souviens de ce que m'avait dit Gérard Collomb quand il préparait sa loi de 2018. Il me disait : « *on va leur faire passer l'envie de venir chez nous.* » Ça n'a pas marché. La loi immigration qui vient d'être adoptée en France ne va rien changer non plus. Une étude du Programme des Nations Unies pour le développement avait montré que 82 % des exilés auraient recommencé leur périple depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe en dépit de la violence du parcours et des barrières administratives. Cela montre leur détermination. Alors que l'Europe est, dans certains cas, directement responsable de leur départ. Je prends l'exemple du Sénégal : parmi les Sénégalais qui ont trouvé la mort dans la traversée de la Méditerranée, beaucoup d'entre eux étaient pêcheurs. Leur gouvernement a passé des accords de pêche avec l'Europe et la Chine : donc, toute la ressource halieutique du pays a été confisquée par les chalutiers chinois et européens, les petits pêcheurs sénégalais se retrouvent sans ressources et doivent émigrer. Quand on sait que le poisson pêché là-bas est réduit ensuite en farine pour nourrir le bétail en Europe...



Nous avons des politiques sociales déjà solides, donc, il n'y avait pas cette impression de mise en concurrence des personnes

Quel lien faites-vous entre votre mandat de maire à Grande-Synthe, où s'était développé un véritable accueil des migrantes et migrants, et ce qui se passe en ce moment ?

Nous n'avions pas le choix. À l'époque, 2 500 personnes étaient présentes sur la commune. Grande-Synthe est une ville nouvelle, née dans les années 60, je n'avais pas la possibilité de réquisitionner des bâtiments. Donc, nous avons dû construire un camp pour les accueillir, tout en essayant de créer un lien avec la population grand-synthoise. Cela a permis de déconstruire le discours ambiant sur la migration. Entre 2004 et 2019, moment où j'ai démissionné de mon mandat pour devenir député au Parlement européen, il n'y a pas eu un seul fait de délinquance sur la voie publique lié à des personnes migrantes. 4 millions d'euros ont été dépensés pour leur accueil. 1,5 millions ont été pris en charge par la ville et 2,5 millions par Médecins sans frontières. Jamais je n'ai une remarque d'un habitant nous accusant d'en « faire trop pour eux, pas assez pour nous ». Nous avons des politiques sociales déjà solides, donc, il n'y avait pas cette impression de mise en concurrence des personnes. La population de la ville a trouvé normal d'aider les migrants. Et pourtant, 33 % des foyers qui y vivent sont sous le seuil de pauvreté, il y a 28 % de chômage. Mais, voilà, les gens m'interpellaient dans la rue en me disant « On ne peut pas laisser ces personnes, comme ça, sans rien ? » L'histoire multiculturelle et ouvrière de la ville y est sûrement pour quelque chose.

Vous disiez, lors d'une interview, que montrer l'exemple n'est pas la meilleure manière de convaincre. C'est la seule. Quel exemple faudrait-il montrer, selon vous ?

Il y en a plein. Au sein de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita)¹, de nombreuses villes aujourd'hui mènent des expériences intéressantes. Par exemple à Villeurbanne, une carte de citoyenneté locale permet à toute personne vivant sur le territoire de la commune d'avoir accès aux services publics. Il y a un élan énorme de générosité de la population française, des centaines de lieux ont ouvert pour accueillir des étrangers. Et, partout, cela se passe bien, mais cette générosité est peu montrée. À Saint-Brévin, où l'extrême droite avait menacé le maire, la dynamique d'accueil se poursuit. Cette mobilisation me redonne de l'énergie, surtout après ces nuits de négociation à Bruxelles autour du Pacte migratoire. Voir les bénévoles, les associations, les villes qui œuvrent et qui combattent est le meilleur antidote au découragement.

Propos recueillis par Maxime Guimberteau, responsable communication et plaidoyer

1 « La proposition de nouveau règlement sur les situations de crise prévoit des règles de procédure appropriées, des dérogations et un déclenchement rapide de mécanismes de solidarité pour faire face à des situations de crise, telles que la crise migratoire de 2015 ». Conseil européen.

2 Coprésidée par Damien Carême.

Aux portes de l'Europe

Par Claudia Charles et Anna Sibley

Après plus de trois ans de discussion, les institutions européennes achèvent le processus d'adoption des mesures législatives introduites dans le cadre du « Nouveau Pacte sur la migration et l'asile » de l'Union européenne (UE) proposé par la Commission européenne au mois de septembre 2020.

Ce « pacte » rassemble cinq textes destinés à réformer les règles communes entre les États membres dans les domaines de l'immigration et de l'asile pour, selon la Commission, mettre en place « un système permettant à la fois de maîtriser et de normaliser la migration à long terme, tout en étant pleinement ancré dans les valeurs européennes et le droit international ».

Malgré son nom, le Pacte ne propose rien de « nouveau ». Il s'inscrit au contraire dans la continuité des politiques antérieures. Loin de proposer un « programme équilibré et humain », il traduit l'obstination de l'UE à faire prévaloir la protection de ses frontières sur la protection des personnes exilées au mépris de leurs droits fondamentaux, en intensifiant la logique du tri, de l'enfermement et de l'exclusion.

Cela est particulièrement évident s'agissant de la proposition de règlement « établissant un filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures », dit « règlement filtrage ». Ce nouvel instrument (qui s'appliquera directement dans la législation des États membres) a l'objectif d'identifier, dans un délai de sept jours, les personnes étrangères qui arrivent aux frontières extérieures de l'UE de manière irrégulière ou ayant fait l'objet d'une opération de recherche

et de sauvetage, afin de déterminer leur identité, leur nationalité, les éventuels risques qu'elles pourraient porter en matière de sécurité, leur état de santé, leur vulnérabilité et, enfin, de procéder à la prise de leurs empreintes digitales pour les enregistrer dans le fichier Eurodac. Cette procédure d'identification devra être réalisée « à proximité des frontières extérieures » de l'UE, dans un délai durant lequel les personnes ne seront pas autorisées à accéder au territoire d'un État membre. Bien que physiquement présentes, elles seront considérées comme n'étant jamais entrées dans l'UE, et pourront donc être plus facilement renvoyées.

Une fois cette identification réalisée, la personne sera aiguillée vers la procédure de la demande d'asile si elle en a manifesté le souhait. Sinon, et dans le cas où les autorités estiment qu'il n'y a aucun motif pour fonder une demande de protection, elle sera orientée vers une procédure de retour.

Si la personne est dirigée vers la demande d'asile, un nouveau tri sera effectué : les demandeurs d'asile dont la nationalité atteint un taux de reconnaissance d'une protection internationale inférieure à 20 %, au niveau des États membres de l'UE, seront soumis à une procédure accélérée de 12 semaines. Ceux qui seront considérés comme « éligibles » à une protection, de même que les enfants de moins de 12 ans et les personnes malades, verront examiner leur demande d'asile dans le cadre d'une procédure normale.

Toutes les autres personnes qui, à l'issue de ce double tri, ne seront pas admises

à entrer sur le territoire européen au titre de l'asile, devront être éloignées dans un délai qui ne pourra excéder 12 semaines.

Le règlement prévoit que les États membres devront mettre en place un « mécanisme de suivi » afin d'assurer le respect des droits fondamentaux des personnes concernées par ces opérations. Il serait également chargé de contrôler le respect du principe de non-refoulement, largement menacé par l'introduction de ces nouvelles mesures.

Ce règlement consiste, de fait, à généraliser l'approche *hotspot* mise en place par l'UE en Grèce et en Italie, lors de la mal-nommée « crise migratoire » de 2015 et 2016, dont les conséquences désastreuses sur les droits des personnes ont pourtant été largement documentées¹. Dans ces deux pays, jusqu'à 40 000 personnes ont été bloquées entre 2016 et 2020 aux portes de l'Europe dans des camps insalubres, qualifiés de « prisons à ciel ouvert », dans des conditions de vie extrêmement difficiles : surpopulation, mauvais traitements, manque d'hygiène, accès limité, voire inexistant à une assistance juridique ou sociale, situation qui perdure encore aujourd'hui². En généralisant cette approche *hotspot* à toutes les frontières extérieures de l'Europe, l'UE et ses États membres normalisent un système notoire et documenté de violation des droits des personnes aux frontières, et les mauvais traitements qui en découlent.

Une perspective d'autant plus inquiétante qu'à ce jour des questions se posent : quelle autorité notifiera les différentes décisions qui seront opposées aux personnes concernées lors de leur arrivée aux frontières externes ? Quelle sera la nature juridique de ces décisions ? Quelles voies de recours permettront de les contester ? Quelles possibilités de bénéficier d'une aide juridique ou juridictionnelle seront prévues ?

La mise en place du dispositif prévu par le règlement « filtrage », inspiré



de la procédure française applicable à la frontière, aura, de plus, comme conséquence inéluctable l'enfermement quasi systématique de toutes les personnes étrangères arrivant sur le territoire de l'UE de manière irrégulière, y compris donc les demandeurs d'asile. On peut donc anticiper que cette massification de la détention aura des effets désastreux. En effet, l'Association nationale d'assistance aux frontières (ANAFÉ) documente depuis fort longtemps les décisions arbitraires qui sont prises lors de contrôles dans les zones d'attente françaises, les auditions incriminantes au cours desquelles les personnes étrangères subissent des pressions, voire des violences de la part des forces de l'ordre, les refus d'enregistrer les demandes d'asile, les tentatives de refoulement ou les refoulements pratiqués au mépris du respect des droits des personnes. Loin de répondre au principal objectif affiché – contenir les arrivées et accélérer le traitement des demandes d'asile –, cette procédure aura pour

principale conséquence la multiplication de zones de non droit, dans lesquelles les personnes seront bloquées pendant des mois, peut-être même des années, et où les droits les plus élémentaires seront au mieux ignorés, au pire piétinés.

Par ailleurs, une fois les personnes « filtrées » et admises à entrer sur le territoire européen, le Pacte prévoit un mécanisme de « solidarité » censé permettre la répartition dans d'autres États membres que celui dans lequel elles seront arrivées. Compte tenu du refus manifesté par certains pays européens de participer à cet effort de « solidarité », ceux qui ne voudront pas « prendre leur part » dans l'accueil de personnes exilées pourront opter pour un mécanisme de compensation financière. Il leur sera, par exemple, demandé de soutenir, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros par an, un autre État dans les efforts qu'il fournit pour le renforcement des moyens de surveillance et de contrôle des frontières.

Bien que le pacte ait eu pour ambition de mettre les États membres d'accord autour d'un socle commun, les tensions internes qui persistent entre eux laissent penser que les textes seront appliqués à la carte, selon les périodes et selon les pays. Certains pays de l'Est, mais également l'Italie, ont montré à plusieurs reprises leurs réticences à y participer. Non seulement les objectifs d'harmonisation des pratiques des États et de limitation des mouvements secondaires ne seront probablement jamais atteints, mais la perspective d'une Europe réellement solidaire envers les personnes et respectueuse des droits de l'Homme s'éloigne davantage chaque jour.

Claudia Charles et Anna Sibley, chargées d'études au groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).

1 <https://www.gisti.org/spip.php?rubrique1149>

2 « En Italie, les conditions de vie des migrants se dégradent, selon l'International Rescue Committee », Infomigrants

Le droit des étrangers : une frontière invisible

Par Aurélia Malhou

Pour qui sont faites les frontières, si ce n'est pour les étrangers non ressortissants du pays ? Pour quelle raison, l'homme a-t-il créé les frontières, si ce n'est pour défendre un territoire et pour montrer « les limites à ne pas dépasser » à un potentiel envahisseur ? Est-ce par crainte d'une invasion, du mélange de population, d'une perte du pouvoir de l'État-nation que nos frontières sont aujourd'hui sans cesse plus dures à franchir pour les étrangers non européens ? Il s'agit alors de défendre l'Europe ? Mais quelle Europe ? Une Europe forteresse, repliée sur elle-même, pour protéger son identité et ses valeurs.

Pouvons-nous réellement craindre de perdre notre identité française, européenne, si nous accueillons davantage de réfugiés, plus d'étrangers et surtout dans de meilleures conditions ?

Comme s'il ne fallait surtout pas trop bien les accueillir, pour montrer une limite, une frontière invisible à ne pas franchir. Accueillir dignement véhiculerait-il une image d'ouverture des frontières, voire provoquerait-il un « appel d'air », comme il est possible de l'entendre dans différents discours politiques ?

Par la législation du droit des étrangers, se sont donc bâties et continuent de se bâtir des frontières intérieures de plus en plus fermées aux étrangers. Le dernier projet de loi en est une illustration. Dans sa décision du 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel – garant des libertés fondamentales – a censuré 32 articles concernant, notamment, les conditions d'accès à la nationalité, le durcissement

des critères de titre de séjour « vie privée et familiale » pour les jeunes majeurs, le rétablissement du délit de séjour, le durcissement de la réunification familiale, la suppression du droit à l'hébergement d'urgence pour les étrangers en situation irrégulière, la suppression de la possibilité du maintien en hébergement pour les personnes déboutées du droit d'asile... Malgré ces nombreuses censures, la loi reste très restrictive en termes de droits et a été promulguée le 26 janvier 2024 : les mesures d'éloignement sont renforcées, des délais de recours réduits, le droit d'asile plus limité avec le passage au juge unique généralisé... Ces limites, ces conditions, ajoutées par le droit sont bien là pour décourager et pour faire passer un message politique : « Non, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. » Plus les conditions d'obtention d'une protection ou d'un titre de séjour sont importantes et difficiles à remplir, plus elles montrent la fermeture de notre pays. Multiplier les cases pour catégoriser les étrangers par la loi selon leur situation, c'est créer des files d'attente plus ou moins rapides, les trier, les sélectionner.

Il en est de même concernant l'exigence de preuves à l'égard du demandeur d'asile. Gérard Noiriel l'explique bien dans son livre *Réfugiés et Sans-papiers., La République face au droit d'asile XIX^e-XX^e siècle* : l'insuffisance de preuves ou même de garanties d'authenticité des preuves apportées reste l'argument principal sur lequel se fondent les décisions de rejet de la demande d'asile, balayant ainsi d'un revers de main le récit délivré. L'exigence de preuves est plutôt fonction de la politique

d'accueil – ou de désaccueil – des réfugiés plutôt que de la protection posée par le droit d'asile. Certes, ces frontières ne sont pas un mur, mais elles sont vécues comme telles par les étrangers qui les traversent, les éprouvent. Comme l'a dit un jour un patient qui a obtenu une première carte de séjour pour raisons médicales après plusieurs années de présence en France sans papiers, il avait eu le sentiment de vivre dans une « prison à ciel ouvert ».

La France demande l'impossible aux étrangers : s'intégrer sans papiers, sans même avoir une autorisation de travail, apprendre le français sans avoir les conditions financières ni même les ressources psychiques. De plus, s'ils font l'objet de mesures d'éloignement, il est très compliqué d'entreprendre des démarches, que ce soit une demande de réexamen de demande d'asile ou de titre de séjour, alors même que leur situation pourrait leur permettre d'obtenir un statut. Ce fut le cas d'un patient qui a fait l'objet d'une mesure d'éloignement accompagnée d'une interdiction de retour sur le territoire français qui n'a pas été annulée par le tribunal administratif. La procédure est actuellement devant la Cour administrative d'appel. Il ne peut donc pour l'instant déposer cette demande de réexamen de peur d'être arrêté et placé en centre de rétention.

Ces mesures agissent comme une frontière : une barrière difficile à franchir pour les étrangers, alors qu'ils sont sur le sol français et laissent ces derniers encore plus dans le désarroi. Quel gâchis humain !

Aurélia Malhou, juriste

Border

Par Nathalie Dollez

Une frontière est la limite séparant deux zones.

Le clinicien ouvre un espace de paroles pour que ce qui cherche à se dire puisse trouver un lieu où se déposer. Ce lieu est celui du transfert, car cette parole est adressée à quelqu'un qui l'écoute. Ce qui cherche à se dire ne se confond nullement avec un récit exhaustif qui « purgerait » l'événement traumatique, mais construira un bord, une limite à ce qui envahit le sujet pris dans les filets de la violence politique.

Les tâtonnements et les silences des patients ponctuent souvent la clinique du Centre Primo Levi : il ne s'agit pas de forcer la porte. La question du tact se pose alors, et renvoie au « savoir-faire » de chaque clinicien. Pour le psychanalyste, la question se rattache à son savoir-faire avec l'inconscient, et plus généralement avec le réel : comment écoute-t-il la clinique de la violence et de la précarité qui succède à l'exil des demandeurs d'asile, et quel acte pose-t-il pour tenter d'endiguer les manifestations traumatiques qui en découlent ? À une époque où la pratique du récit narratif s'appuie sur le postulat que les « traumatisés » doivent « raconter » pour être soulagés, il n'est pas inutile de répéter qu'il n'existe pas de manuel du savoir-faire avec le réel. La rencontre clinique qui prend en compte le réel ne se plie pas aux protocoles. Ce qui vaut pour un patient ne vaut pas pour un autre. La réception d'un dire silencieux a plus d'efficacité, parfois, qu'une incitation à raconter.

Ainsi, tel enfant se ferme un peu plus en séance si on insiste pour

qu'il dessine, tel autre, à l'inverse, a besoin de passer par la représentation graphique pour construire une digue aux affects qui le débordent. À ce propos, je me souviens d'un enfant très silencieux et observateur en séance qui refusait de jouer et de dessiner. Un jour où j'insistais de nouveau en lui tendant une feuille, il dessina des membres tranchés, gisants éparés à côté de flaques de sang et d'armes blanches. Il m'a enseigné, encore mieux que les cures avec des adultes que les silences et les refus témoignent de l'infiltration du réel dans l'imaginaire et le symbolique et que, là où il n'y a pas de substitution aux représentations les plus crues ni de mots pour le dire... il faut suivre le rythme des patients. Il a fallu encore du temps pour que nous commençons à construire de petits édifices avec quelques cubes. Puis, un jour, il y a ajouté des personnages et des *scenarii* de jeu sont apparus.

Voilà une première frontière, celle qui différencie la pratique analytique des pratiques narratives et autres protocoles ciblés en nombre de séances programmées, qui, en réalité, fonctionnent essentiellement car il y a ... du transfert.

Côté patients : s'il est une manifestation symptomatique que l'on rencontre régulièrement, à des degrés plus ou moins importants, c'est celui de la dissociation. Rupture soudaine de la prise avec l'ici et maintenant, la dissociation est une infernale machine à remonter le temps et l'espace.

À une époque où la pratique du récit narratif s'appuie sur le postulat que les « traumatisés » doivent « raconter » pour être soulagés, il n'est pas inutile de répéter qu'il n'existe pas de manuel du savoir-faire avec le réel

Les scènes de violence – pas nécessairement de torture, il peut s'agir aussi d'une scène de noyade d'un compagnon de fortune pendant le parcours d'exil – font retour par salves d'images. Le corps est transporté, comme dans un cauchemar éveillé, de nouveau à l'intérieur de la scène. Le sujet est détrôné de sa subjectivité, il est l'objet parfaitement impuissant du sort. Les cauchemars traumatiques sont voisins des états dissociatifs. Dans les deux cas, l'intensité sensorielle, perceptive, envahit le sujet qui ne peut s'y soustraire que par le réveil s'il s'agit d'un cauchemar, lorsque l'angoisse culmine. Hors cauchemar, les interstices dissociatifs créent de l'incompréhension pour l'entourage des patients qui n'ont aucun souvenir de ces plongées dans un passé qui se présente. Quand le clinicien leur signale en séance ces états suspensifs, ils font enfin le lien avec les remarques qui presque à chaque fois soulignent « qu'ils ne sont pas là ».

L'ourlet du temps s'effiloche.

Les images répétitives des cauchemars et les réminiscences visuelles ont un statut particulier, à la fois ultra-précises, à la puissance traumatique intacte, et en contradiction avec ce qu'est une image : figurer à la fois l'être et le non-être, ce qui a été et n'est plus. La frontière entre la représentation de ce qui fut et de ce qui se déroule dans une succession temporelle se dissout momentanément et s'anime de nouveau dans la psyché et le corps des patients.

Border en anglais désigne la frontière, la lisière, la bordure. Tout ce qui indique un bord, en somme. La clinique nous apprend que le travail que l'on peut faire avec un trou, c'est de tenter d'en construire les bords.

Nathalie Dollez, psychologue clinicienne et psychanalyste

La rencontre thérapeutique : déconstruire les savoirs

Autour du film Fremont

Par Jacky Roptin

Dernièrement, j'ai eu l'occasion d'assister à la projection d'un film qui m'a beaucoup interpellé sur cette notion de frontière, et sur le lien que celle-ci entretient avec mon travail de psychanalyste au Centre Primo Levi.

Ce terme de frontière, quand on l'associe au registre des violences politiques ou de l'asile, est très rapidement saturé d'images et de détermination signifiante dont il est difficile de se défaire, en raison de leur charge affective, morale et politique. J'ai, à ce sujet, le souvenir d'une expérience personnelle de ce que l'on appelle les « *no man's land* » ou « *no go zone* », comme celle de Gaza/Israël. La frontière est ici moins zone tampon que zone de mort, lieu de désolation. On peut aussi penser à la Corée, à Chypre, aux États-Unis ; ce sont les frontières des États et leurs antagonismes. La frontière, c'est aussi l'obsession de la circulation des populations, au temps des virus et de l'identité. Elle se fait alors passoire qu'il faudrait rendre hermétique. Les frontières européennes en sont devenues le symbole.

Ces frontières, ce sont celles aussi de nos cultures, mode d'être, voire modalités de jouissance (façon de jouir de l'existence qui concerne autant le rapport à la religion que l'orientation sexuelle, politique ou autre), souvent frappées d'être incompatibles, faisant de la frontière un mode de solubilité ou de rejet. Notre champ, enfin, n'y échappe pas. La frontière, ce peut être celle instaurée entre un patient et le soignant qui le reçoit, entre

un traumatisé, le thérapeute et son savoir ; entre une victime et son sauveur, dans une forme d'asymétrie de rapport de pouvoir que le discours scientifique ou médical, voire compassionnel ou « racisant » peut parfois participer à entériner.

Ce film conte l'histoire d'une jeune femme, afghane, ancienne interprète pour l'armée américaine, arrivée dans une petite ville des États-Unis après sa fuite lors de la prise de pouvoir des talibans à l'été 2021. Lors d'une scène inaugurale, sorte de dialogue subtil et teinté d'humour entre cette jeune femme et un compatriote à la nuit tombée, le fil rouge que va emprunter la narration et l'enjeu qui va animer les protagonistes semblent posés. J'en reproduis ici un extrait :

Le garçon : Tu as remarqué que les étoiles sont toujours en mouvement ici ?

La jeune femme un brin étonnée : C'est dans l'ordre des choses...

Le garçon : Je n'en sais rien. À Kaboul, elles ne changent pas de place. Je ne sais comment on peut se sentir en sécurité dans un endroit où les étoiles se déplacent autant ?!

À travers ces paroles, c'est aussi l'angoisse existentielle – qui court tout le long du film – qui surgit ici : comment vivre dans un monde à la cartographie mouvante, où les frontières moïques, pourrait-on dire, sont mises à l'épreuve ? Et s'il y avait à lire dans ce film une définition de l'exil, elle engagerait moins

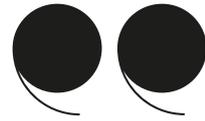
une psychopathologie qu'une telle expérience subjective de délogement. Avec l'exil, la frontière devient une sensation, une expérience nouvelle. Les étoiles deviennent le lieu figurant la perte des coordonnées, non seulement spatiales, mais aussi intimes où se lirait quasiment la peur de l'interruption de la métonymie désirante. L'homme, en traversant les frontières, perd sa boussole, mais aussi la cause de son désir, pourrait-on dire en psychanalyse, qui est objet auquel il arrimerait son existence et qui s'évanouit à l'horizon. On se rappellerait ici Kant et ses méditations : « Que puis-je savoir, que dois-je faire, que m'est-il donné d'espérer ? » L'exil devient une traversée, sorte de moment de « désêtre » où se précipite la question de l'identité et s'aiguisent les limites et habiletés de chacun.

Une perte de sommeil persistante va entraîner cette jeune femme sur la route d'un psychiatre. Le premier entretien relèvera plus du retranchement que de la rencontre, où nous est présentée, non sans humour, une caricature de la figure du psychiatre. De prime abord, le personnage semble peu sympathique, engoncé dans son costume, un peu enfermé dans ses procédures et ses discours médicaux sur le traumatisme. Face à lui, la jeune héroïne, femme plutôt fière, ne semble pas accepter que son symptôme soit ramené à sa biographie supposée, ses coordonnées de migrantes, pauvre et traumatisée. Cette rencontre ne se fera qu'au prix, pour ce thérapeute, d'une « désidentification » de sa position, d'une déconstruction de son savoir, savoir scientifique qui renvoie le plus souvent l'autre à sa solitude. Ce film se déroulera désormais sous l'égide de ce dépassement des frontières comme de cette déconstruction des savoirs. Dépasser les frontières, défaire les ségrégations.

La frontière, ce peut être celle instaurée entre un patient et le soignant qui le reçoit, entre un traumatisé, le thérapeute et son savoir

À cette jeune femme travaillant dans une fabrique de « *fortune cookies* », ces gâteaux chinois recelant autant de messages, proverbes et poèmes, ce thérapeute, là encore dans une scène teintée d'humour et de finesse, lui offrira le sien, en guise d'interprétation, comme de pacte : « *Un navire amarré au port est à l'abri, mais n'a pas été construit pour cela.* » Son patron chinois lui rappellera que « *tous ceux qui partagent des frontières ont des choses en commun* ». Là encore l'humour et la subtilité surgissent quand on sait que la Chine et l'Afghanistan partagent une singulière mini-frontière... de quelques kilomètres. Un compatriote de cette jeune femme, sensible à l'angoisse existentielle de celle-ci, prononcera également ces mots : « *Un cœur peut s'emballer pour une autre nationalité.* » De par ces ponctuations, comme autant de paroles ayant valeur d'interprétations, cette jeune femme sera conviée à se rendre disponible à ce que quelque chose surgisse dans sa vie, moins métonymie cette fois – retrouver le sommeil – que métaphore – celui du droit de rêver –, faisant place ainsi à l'espérance plutôt qu'à l'espoir, œuvrant, lui, le plus souvent pour les retrouvailles et le refus de la perte. On doit à Jankélévitch des intuitions très fines sur la nostalgie. Elle n'est souvent pour lui que la conscience de l'irréversibilité du temps et, de ce fait, une tentative de refus de ce qui s'impose pourtant comme irréversible et inéluctable. Le « *fortune cookie* » se fait désormais métaphore de l'impromptu dans la vie, une certaine disponibilité à ce que quelque chose se passe, saisie de l'opportunité, moment de « *kairos* ». Ainsi, dans ce film, le « *fortune cookie* » finit par devenir le nom même du signifiant : « *Le bonheur que vous cherchez est dans un autre biscuit.* »

C'est à cette proposition que nous invite ce film. Dès que l'on concède de la désappropriation, on déconstruit déjà de la frontière. L'exil, le désir, la rencontre thérapeutique, la psychanalyse sont des choses qui ne peuvent se concevoir qu'en dehors de la propriété et du lieu fixe. Il y a une affinité entre l'exil et la psychanalyse, cette



Cette rencontre ne se fera qu'au prix, pour ce thérapeute, d'une « désidentification » de sa position, d'une déconstruction de son savoir, savoir scientifique qui renvoie le plus souvent l'autre à sa solitude

dernière faisant du délogement de la scène originelle et du trébuchement de la parole un accès possible à la rencontre et au désir. Ce pressentiment de la psychanalyse rejoint celui des grands mythes. Si ceux-ci ont vœu à faire tenir un réel, ils nous rappellent que l'exil des frontières ou l'exil de soi ne sont pas nécessairement fatalité ou condamnation. Ulysse n'est-il pas une métaphore que le chemin vers son identité peut être à ce prix ?

Ces mythes, on le comprend, ne sont pas de simples récits pour enfants ou de simples fresques épiques, voire d'antiques légendes ayant cours dans toutes les sociétés humaines et en tout temps, ou un outil idéologique au profit de certains, comme disait Roland Barthes. Derrière leur dramaturgie apparaissent des expériences humaines, saisissables, partageables et transmissibles, le plus souvent, uniquement sous cette forme. À la question de cette femme, de son énigme, l'analyste, nommons-le ainsi, lui proposera comme exercice mythologique, le *Croc blanc* de Jack London. Cela me fait penser aux écrits de Rachel Rosenblum, psychiatre psychanalyste, auteur de plusieurs essais consacrés à l'élaboration des traumas extrêmes, qui évoque dans son livre, *Mourir d'écrire*, la nécessité parfois de reconstruire l'expérience de façon oblique en faisant appel aux mots des autres. Elle parle alors d'« hétérobiographie », utilisant une belle expression : écrire « dans le corps textuel de l'autre »,

qui permettrait de rendre parfois tolérable l'intolérable en vidant le récit d'une partie de sa charge affective.

Le film rappelle qu'on ne peut attaquer ces questions de front. On ne peut les aborder que dans l'oblique, la métaphore, le mythe, la poésie ; on doit faire appel aux mots des autres.

En changeant de logiciel ou de langue, du trouble du stress post-traumatique (PTSD) à *Croc blanc*, en dérogeant au cadre établi, en acceptant que cette femme ne peut être à l'heure de l'autre, au sens propre comme au figuré, le thérapeute pose la rencontre comme un moment entre deux battements. C'est à cette seule exigence d'un « pas tout dans le savoir » que se passent des frontières.

Passé la rencontre et le déboulonnage des frontières, le film aboutit ainsi à une expérience, jamais démentie, qui est celle à laquelle nous convie chaque jour notre travail clinique au Centre Primo Levi. Passées ces frontières, il est toujours étonnant, pour les cliniciens, de se laisser encore surprendre par l'extrême familiarité de ces rencontres. Passée l'étrangeté, c'est toujours, pour chaque sujet, quelle que soit son origine, le retour aux universaux : la famille, l'enfance, ses peurs et ses rêves, la détresse inaugurale, ce que Lacan nomme « la douleur d'exister ».

Jacky Roptin, psychologue clinicien et psychanalyste

Front

Par Hélène Desforges

Kinésithérapeute au Centre Primo Levi, j'ai été interpellée par ce qui empêchait de pouvoir rendre un geste thérapeutique avec des patients victimes de violences extrêmes, parce que l'évidence du corps semble estompée : « ce n'est pas mon corps », « vous voyez mon corps, mais dedans, c'est tout détruit », « ce n'est pas moi »...

Ces patients nous confrontent souvent à un informe ; rien ne peut se saisir de leur expérience. À l'extrême, le corps peut se laisser manipuler « à merci », tout coulant, sans qu'on puisse en saisir l'empêchement, ou se présenter pétrifié, sans laisser paraître aucun rythme intérieur qui l'anime. La douleur est partout, entière, sans discrimination possible, et si souvent sans traces, nous laissant parfois figés.

Dans cette réflexion, je vais partir de cette toute première apparition du mot « frontière » qui a désigné cet espace entre deux armées qui se font *front*¹.

Kinésithérapeute, thérapeute du mouvement, j'attrape cette nécessité qu'il y a à restituer cet espace entre un patient et moi, pour justement retrouver le mouvement. Quand la frontière n'est pas marquée, les armées sont en lutte et indifférenciées. Quand la frontière est là, elle se traverse par des points de passage permettant l'échange. Utiliser le travail de la frontière, c'est s'appuyer sur une géographie, un territoire. Marquer cette frontière, se mettre « front à front », se « con-fronter », c'est permettre qu'une relation puisse s'installer dans ce travail de toucher thérapeutique. Approcher ce qui constitue cet espace frontière entre touchant et touché, cet espace

qui touche sans écraser, c'est ouvrir à la différence, donc à du dialogue entre deux sujets².

Une patiente du Centre, Madame K., consultait depuis de nombreuses années une psychologue qui allait nous quitter. Ce long chemin, qui avait connu de belles avancées, devait donc se terminer. Cette psychologue me faisait part de son incertitude concernant Madame K., car depuis quelque temps les mots ne se partageaient plus en séance. Mes questions de kinésithérapeute l'ont amenée à me l'adresser, mettant en jeu l'un des aspects de la pluridisciplinarité qui vient rappeler les limites de notre espace professionnel, et questionner ce qui peut s'y oublier.

Cette patiente vient en me disant : « Je ne me sens pas bien dans mon corps », puis : « J'ai mal partout, mais je ne sens pas ». Dans son récit, j'entends des confusions : « On m'a mis un couteau » « J'ai un couteau ». Au pays, elle se réveillera des jours plus tard à l'hôpital, rescapée *in extremis* d'un massacre diligenté contre sa famille. Ensuite, après avoir évoqué certains viols qu'elle a subis, elle parle de cette sexualité inexistante avec le père de son enfant. Elle ne supporterait pas d'être touchée.

Comment la toucher ?

Je lui propose d'aller « des pieds à la tête » en prenant le temps de sonder et d'interroger les tensions

des différentes zones par diverses manœuvres. De ce travail, elle ne me dira plus que : « Je ne sens rien », et cette immense fatigue. Il n'y a pas de passage entre l'éveil et le sommeil ; qu'une fatigue qui ne semble ponctuée que par des éclats de colère. Elle ne répond rien à mes questionnements : « Je-ne-sens-rien. » Je ne détecte que des zones « intouchables », qu'elle montre avec des mimiques d'insupportabilité, et je retire mes mains.

Qu'est-ce que ce « je-ne-sens-rien » qui voudrait éteindre tout échange ? Sentir, c'est le circuit d'échange organique avec le monde sensoriel.

Et elle veut que je pose mes mains sur elle.

« Je-ne-sens-rien. »

Les séances restent passives et *je* viens jauger de la tension musculaire et tenter de détendre les contractures que *je* ressens. Il existe des zones (du territoire !) où elle grimace, mais aucun ressenti ne franchit ses lèvres.

Un jour, pendant le travail, je lui demande si je continue ou pas la manœuvre et elle me répond « oui ». Ce sera notre premier poste frontière, première voie de passage.

Il y a cette séance où je commence par le pied droit au lieu du pied gauche, ce qui déclenche un mouvement d'effroi et de retrait. La peur reste proche. Est-ce qu'un rituel peut commencer à marquer un territoire ? Faut-il un autre



Marquer cette frontière, se mettre « front à front », se « con-fronter », c'est permettre qu'une relation puisse s'installer dans ce travail de toucher thérapeutique

pour le faire ? Quelle main alors pour retrouver les chemins de la perception, les recadrer, les remettre à leur fonction ? Et quelque temps après, en début de séance, un : « Ça n'est pas mon corps » deviendra le nouveau mantra. Je l'entends dans la version religieuse chrétienne : « Ceci est mon corps. » À l'envers du sacré, le corps profané. Je m'étonne, sans doute pour remettre de la chair, cœur de notre travail : « Tiens, j'ai l'impression que ce muscle est un peu moins tendu. » Pas de réponse.

Au bout de trois mois : « Je dors après la séance et je dors toute la nuit après. Et je bouge plus facilement le matin. » Je suis interpellée. Elle marque une césure : elle peut dormir, s'éveiller et donc bouger. Bouger, c'est marquer un espace. Le mouvement dessine enfin une limite vivante qui n'est pas arrêt ou pétrification.

Dans cette même séance, elle me demande pourquoi elle sent des douleurs. Et ce qu'elle en dit au départ, c'est que, quand je la touche à un endroit, elle a mal ailleurs. La « ladouleur » non seulement prend forme, mais bouge. Plus tard, elle dira que c'est ce qu'elle éprouve quand elle est en colère. La « ladouleur » bouge dans le temps et dans l'espace, se colore de quelques images, se laisse approcher. Un point de douane se situe enfin, d'un territoire à un autre. Un espace s'installe entre mon toucher qui cherche la touche ailleurs dans son corps. Ce que je propose, elle s'en saisit et m'en dit autre chose.

Un mois plus tard, avant de partir en vacances : « Je ne sens pas que je sens », « Je n'ai pas l'habitude de sentir et peut-être je sens un peu », ose-t-elle continuer.

Elle indique qu'il y a donc une « habitude » à installer pour qu'enfin le sens s'éveille. Comment « habiter » ce corps qui n'était pas le sien quand elle a commencé à venir ?

Elle se risque à partir en vacances dans un ailleurs, loin. Quand elle rentre : « Je ne sens pas, mais ça va pas mal. »

Elle a traversé les frontières, et elle est revenue.

Maintenant, nous nous concentrons sur des zones particulières qu'elle souhaite soulager. Je ne lui demande pas de participer activement. Après un massage qui, me dit-elle, lui a fait du bien, elle me rappelle qu'elle peut dormir après la séance « comme si on m'avait frappée ». Quels sont ces coups ? Qu'est-ce que ces attaques apaisent ?

Nous sommes bien un an après le début de notre rencontre : « Ça va un peu », « J'étouffe », me dit-elle. Ce qui est nouveau.

La séance suivante, elle me dit comment elle ne peut pas parler car elle ne trouve pas les mots.

Et encore un mois après, elle me reparle de ce qui fait mal, dans ce sillage que nous avons pris ensemble : « Comme vous avez dit dans ce qui se passe avec mon corps. » Alors ça y est, les mots marquent des espaces différenciés : elle vient en apportant une plainte précise, autour de son genou ; la séance suivante, ce sera son dos, et nous commençons à aborder un tout petit travail d'étirement actif, c'est-à-dire qu'elle participe et répond au travail que je pose sur les principes de la méthode Mézière (PGCM).³

Un des axes fondamentaux du travail se base sur la douleur comme privation de mouvement. Nous sommes tous très doués, dans un premier temps, pour essayer de bouger autrement. Alors, nous épuisons ces compensations qui vont à leur tour arrêter de se mouvoir, et ainsi de suite. L'art thérapeutique ici s'exerce en emmenant tel membre du corps dans l'étirement maximum supportable, dans sa limite, en s'assurant que le reste du corps est bien posé, sans « compenser ». Nous venons travailler dans cette posture, et respirer autour de cette limite, laissant la possibilité alors à ces points de fixation le temps de « lâcher », de se libérer. Seul le patient peut le faire, soutenu par le thérapeute. C'est peu de temps après qu'elle prend rendez-vous avec cette psychologue

présentée des mois auparavant. Pendant notre séance, je lui demande si sa douleur au dos peut être liée au ventre. « Je ne sais/sens pas. » Je n'entends pas bien. « Je ne veux pas savoir. »

Pour la première fois, la séance suivante, elle me parle pendant que je prodigue les soins. Nous sommes près d'un an et demi après le début de notre travail : « Il faut que je maigrisse... Parce que je ne m'aime pas. Enfin, je ne sais pas pourquoi je vous le dis, avant je faisais 55, avant tous mes problèmes. J'avais 17-18, 20, comme ça. (...) Je dois me débarrasser de tout cela ».

Nous avons continué d'inscrire cette frontière, et elle est passée au face-à-face dans un autre espace.

En conclusion, je souligne la nécessité, pour le thérapeute, de marquer le territoire de son travail, ce qui peut permettre à l'autre, le patient, de re-reposer le sien. Dans les voies de passage que cela ouvre, viendront ces débordements avec lesquels le patient est aux prises et ils nécessiteront un ferme maintien de notre territoire (celui du « corps » para-médical).

Cet article a été écrit dans les soins palliatifs où j'accompagnais un proche vers cette frontière que l'on ne franchit qu'une fois. Dans ce service si particulier, j'observais combien le corps était choyé, malaxé avec prévenance à l'approche de la mort. Et je suis interpellée sur le sens à donner aux gestes de soins envers cette personne qui échoue au Centre Primo Levi. Elle a été réduite à n'être qu'un corps, saturé par la douleur, corps qui n'est plus « parlant » et qui a été conduit à cette frontière, sans la laisser la traverser.

Hélène Desforges, kinésithérapeute

1 Littré.

2 Olivier Grignon, « Toucher le rien », in *Le Corps des larmes*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p.228.

3 Physiothérapie Globale des Chaînes Myofasciales.

La zone grise

Par Armando Cote

Dans le sens commun, une zone grise est la zone intermédiaire entre deux extrêmes, c'est-à-dire une alternative au « tout noir ou tout blanc ». Pour Primo Levi, il s'agit d'une sorte de bande « aux contours mal définis, qui sépare et relie à la fois les deux camps des maîtres et des esclaves.¹ ». La zone grise pourrait donc être ce champ où les contours, les frontières entre le moi et les autres se dissolvent. L'angoisse fait alors son apparition et le rapport au temps se modifie.

Depuis notre naissance, nous traversons des frontières, le plus souvent invisibles. Georges Perec écrivait que « vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner² ». En effet, il existe des frontières qui échappent à notre perception. Freud employait un terme : *unheimlich*, « l'inquiétante étrangeté ». Autrement dit, ce qui était familier (*heim*) à un moment donné dévie pour l'enfant vers une énigme, quelque chose d'inquiétant. Le franchissement d'une frontière engendre alors un effacement de cette dernière où la différence entre l'extérieur et l'intérieur interroge le sujet. Cette continuité entre les deux, interne et externe, pose la question de : « Qui suis-je ? » « moi » « Et qui est toi ? ».

Dans les expériences dites traumatiques, le sujet n'est plus dans l'étrangeté. Il ne peut pas savoir ce qui est extérieur à lui ou intime. Lacan traduit ces termes sous le néologisme *extime*. L'exemple princeps est le cas Emma de Freud. À 8 ans, Emma quitte sa maison pour aller chercher des friandises, mais, sa vie bascule soudain au moment où le vendeur pose sa main sur ses organes génitaux à travers sa robe. Rien ne précède à la rencontre traumatique. Emma s'exile de son

propre corps, de sa subjectivité. Plus rien n'est en ordre dans son monde. Elle est rentrée, malgré elle, dans le désir de l'autre, mise à la place d'objet. Le lendemain, elle retourne à la boutique, comme pour tenter de retrouver ce qu'elle avait perdu. Elle n'est plus à sa place, elle se tait, elle est interdite de parole. La vie d'Emma n'est plus en noir et blanc, elle est passée en zone grise. Plusieurs années plus tard, Emma ne peut entrer seule dans une boutique. Elle en impute la cause à une scène survenue à ses treize ans, où des commerçants rient lorsqu'elle entre dans le magasin. Le rire est le point commun qui relie ces deux scènes, celles de ses 8 ans puis de ses 13 ans. Mais là n'est pourtant pas l'essentiel de ce qui empêche Emma de pénétrer seule dans une boutique. C'est l'émoi³ sexuel éprouvé qui l'entrave. Il arrive que certaines expériences du passé restent endormies et traversent les frontières du temps pour se retrouver dans le présent sous la forme d'un symptôme.

La zone grise pourrait (...) être ce champ où les contours, les frontières entre le moi et les autres se dissolvent

Dans le traumatisme, nous rencontrons souvent les mêmes thèmes qui circulent que dans la phobie : les frontières, les limites et le franchissement. L'extérieur devient hostile et dangereux parce que l'enfant est confronté à une expérience sans limite. La phobie se déclenche dans l'espace parce que c'est l'espace de l'autre, l'exemple d'Emma est très clair sur ce point, les signifiants : « boutique » et « rire » prennent un poids particulier dans sa vie. Un espace banal devient menaçant, abyssal. Dans le trauma, il y a énigme, manque de savoir, manque de mots.

Un témoignage de cet abîme, nous le trouvons dans le livre *Triste tigre*. L'autrice, de manière remarquable, nous montre comment face à la situation traumatique, l'abus de son beau-père dans le cas de Neige Sinno, l'enfant est seul, éternellement seul. Je la cite :

« L'enfant, lui, vit en noir et blanc. Même si on ne peut pas dire que la porte était grande ouverte, n'est-il pas possible qu'elle ait été un peu entrouverte ? [...] Par mégarde ou par peur de représailles, tu n'avais pas fermé à clef. Comment être sûr ? Tandis que si on statue depuis le départ qu'il n'est pas question de savoir si c'était ouvert ou pas, si la porte a été forcée ou poussée doucement, puisqu'il n'y a pas de porte [...] C'est toujours grand ouvert chez un enfant. Un enfant ne peut pas ouvrir ou fermer la porte du consentement.⁴ »

Absence de l'Autre, absence d'une poignée, d'un bord qu'elle puisse attraper pour sortir. Dans la phobie, un choix se porte sur un animal phobique car cet objet externe permet de dompter l'espace pour lui donner une limite. C'est grâce à lui que l'enfant va construire une frontière entre l'intérieur et l'extérieur. Dans son livre, Neige Sinno choisit le tigre comme porte de sortie, comme fil pour marcher entre deux abîmes.

À partir de ce moment-là, la question est comment quitter la situation traumatique ? Même si on se déplace, même, si on arrive à traverser les frontières, les pays et les langues, quelque chose persiste, continue à ne pas s'écrire, quelque chose reste en éveil, hors inscription.

C'est l'histoire d'Amed, né en Syrie dans une période trouble de son pays. Une nuit, une bombe tombe sur le logement de la famille. La sœur d'Amed prend feu et tous sont évacués en urgence dans un autre pays.



Ils arrivent en France grâce à un convoi humanitaire. Amed a alors 6 ans. Le grand changement pour toute la famille est l'entrée à l'école. La vie est à présent rythmée autrement. Amed n'a aucun repère, la maîtresse est dépassée et fait appel à notre Centre. Amed n'a aucune maîtrise de son corps, il n'arrive pas à rester assis, il est toujours dans une grande agitation. Un lent et long travail commence pour délimiter les frontières de son corps et le corps de l'autre. Il colle les adultes, sa maîtresse, l'animatrice, il n'a pas d'autres moyens d'expression. À la maison, il n'y a pas de règles, comme en Syrie. Les enfants mangent chacun à la demande, vont dormir quand ils le veulent. Les parents ne veulent pas les empêcher de faire des choses, alors qu'ils ont vécu en réclusion longtemps.

En séance, Amed touche à tout, bouge partout, occupe l'espace mais ne parvient pas à se poser. Quelque

chose l'inquiète en permanence. Un jour, il trouve une poupée Barbie et soudain tout change. Il prend la pâte à modeler et la colle sur le visage de la poupée. Il me la donne et dit : ma sœur. En effet, le visage de sa sœur avait été brûlé, il faisait tache, zone grise. Son angoisse permanente était en lien avec le bombardement, mais aussi avec le regard que toute la famille posait sur elle au détriment des autres. Amed était devenu anonyme, invisible. L'inquiétude des parents pour la fillette prenait toute la place ; le corps d'Amed étant oublié, mis à côté. Après plusieurs rencontres avec les parents et des échanges avec l'école, des heures ont été délimitées dans la journée pour jouer, pour se reposer, mais aussi des espaces physiques dans la maison pour travailler, pour dormir, etc. Le chargement d'Amed a été très rapide et étonnant à l'école. Il avait réussi à sortir de cette zone grise où il a pu retrouver une place dans le désir de ses parents, celui qu'il devienne grand.

S'il est important de proposer des frontières symboliques, il ne faut pas négliger cette zone grise dans laquelle la dépendance des enfants aux parents peut faire symptôme. Il s'agit d'une « dépendance de son amour, c'est-à-dire du désir de son désir⁵ ». Dans toutes les histoires de frontières, d'exils, de traversée, ce qui reste essentiel à ne pas oublier pour un enfant, c'est que la constitution subjective implique la relation à un désir qui ne soit pas anonyme.

Armando Cote, psychologue clinicien et psychanalyste

-
- 1 Primo Levi, *Les Naufragés et les Rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Gallimard, 1989, p.42
 - 2 Georges Perec, *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1974, p.16.
 - 3 Jacques Lacan, *L'angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 360. L'émoi, n'est pas de l'ordre de l'émotion mais d'un céder, d'un hors soi, hors moi.
 - 4 Sinno Neige, *Triste Tigre*, Paris, P.O.L, 2023, p.83
 - 5 Jacques Lacan, « *Du traitement possible de la psychose* », dans *Écrits*, p.554.

Regards d'enfants sur l'exil

Par Margot Bernard Heraibi

Les enfants entendent, voient des images d'actualité de parcours d'exil qui heurtent, parfois insidieusement, leurs émotions. L'ouverture d'une classe de primo-arrivants au sein de l'école primaire a fait écho à ces points de l'actualité et questionné beaucoup d'élèves.

En tant qu'animatrice lecture, j'ai voulu leur permettre de chercher, de s'interroger, d'échanger, de partager, pour qu'ils trouvent des réponses.

Ce projet s'est construit pas à pas, sur un temps long. C'est ce temps long qui est important car il laisse la possibilité aux enfants de s'approprier le projet. Pour cela, j'ai organisé l'espace de ma bibliothèque-centre de documentation en plusieurs ateliers.

Les enfants, âgés de 6 à 10 ans, qu'ils soient exilés ou non, y participent selon leur envie, en groupes ou individuellement pendant les temps périscolaires. Au fil des ateliers, les enfants se connaissent mieux. Ils travaillent volontairement à plusieurs et peuvent ainsi partager leurs compétences.

Dans un premier temps, j'ai sélectionné un grand nombre de documents traitant de la migration et de l'exil que j'ai mis ensuite à disposition des enfants :

- albums jeunesse, romans
- livres documentaires
- extraits de reportage
- chansons, poésies
- affiches d'œuvres d'artistes
- articles et photos de presses
- résumés de pièces de théâtre
- exposition « Frontière » (Musée de l'Homme et de l'Immigration)
- autres...

Grâce à la découverte de ces divers supports de réflexion, des productions artistiques ont pu émerger.

Progressivement, les enfants se sont imprégnés de la vie des migrants, de leurs paroles, de leurs poésies, leurs histoires. De productions en productions, les idées se faisaient de plus en plus prolifiques, et la stimulation des enfants s'est accrue.

Dans cette ambiance créative, les enfants migrants s'autorisaient à s'exprimer et à partager leur histoire.

Par exemple, Mahamad, collant sur une fresque en création l'image d'une famille marchant dans la montagne, rapporte :

« Tu vois là, c'est ma mère, mon frère et moi. Mon papa, il me manquait trop, il était parti en Turquie pour soigner ma sœur, après on l'a rejoint. On a beaucoup marché et dormi sur des feuilles d'arbres pour faire comme un matelas. Mais il faisait froid, j'avais peur, mais j'y suis arrivé !

Mais aussi Malak, qui, à l'élaboration de la case « hôtel » du *Jeux de l'oie des migrants* répondait :

« Non, à l'hôtel on ne se repose pas... On attend ! »

Tous ces ateliers ont permis aux enfants de mieux se connaître, de gagner en assurance, d'améliorer leurs compétences et leur créativité pour transmettre et partager.



L'être de frontière

Par Émilie Abed

Dans son livre *la Mort dans les yeux*, Jean-Pierre Vernant, grand spécialiste de l'Antiquité, décrit trois divinités, chacune incarnant une figure de l'altérité dans la Grèce ancienne, une façon de représenter la rencontre de l'homme avec ce qui lui est étranger.

Il y a Gorgô, la femme méduse aux cheveux de serpent, métaphore de l'horreur terrifiante et indicible, de l'affrontement sidérant avec la mort. Puis Dionysos, le dieu de la musique et de l'ivresse, c'est-à-dire de la jouissance extatique qui surgit pour troubler le cours de la vie ordinaire. Et enfin Artémis, déesse du monde sauvage, de l'animalité.

Quelles représentations de l'altérité produit-on aujourd'hui ? Chaque époque accouche de sa vision de l'étranger, venant décrire notre ennemi intime. À l'époque coloniale, l'homme blanc, « civilisé », a construit le personnage de l'homme noir, animalisé, infantile, à la sexualité débridée, c'est-à-dire tout ce à quoi il était censé avoir renoncé... Plus tard la figure du juif est venue nommer l'ennemi intérieur, le trait d'impureté, de dégénérescence, dont il fallait s'amputer pour sauvegarder sa pureté et celle de la race....

En 1972, le psychanalyste Jacques Lacan prophétisait un grand avenir au racisme. Dans une ère mondialisée voyant les corps et les langues se confondre, et faute de pouvoir maintenir hermétiques les frontières entre les nations, une façon pour le sujet de s'assurer de son monde est de s'appuyer sur le racisme comme frontière entre soi et cet Autre qu'il faut écarter, soumettre, pour qu'il ne m'impose ni sa culture ni ses modes d'être.

Les discours en vigueur actuellement surfent sur ce fantasme de dangerosité et de rivalité imaginaires. Mais si nos sociétés génèrent encore et toujours cette représentation de l'étranger-délinquant-profiteur à exclure, elles diffusent aussi cette figure de *l'être de frontière*, de l'être humain perdu dans des masses d'hommes maintenus hors-lieux, dans les camps, sur la mer, dans le désert...

Chaque époque accouche de sa vision de l'étranger, venant décrire notre ennemi intime

Je retiens une image qui hante nos médias : celle d'hommes noirs dans la nuit noire, sur une mer noire et mouvante. L'obscénité de cette image, c'est le degré de floutage, d'indistinction de cette nouvelle figure de l'étranger. À une nuance près, on ne distinguerait presque rien ni personne dans les halos des torches braquées : quelques reflets dans les regards traqués et dans les bandes réfléchissantes de gilets de sauvetage. Sur la photo, pas de nom, à peine distinguerait-on le ciel de la terre. L'orange vif contraste sur du noir infini.

Ces nouvelles images construisent l'étranger d'aujourd'hui comme cet être de frontière, étranger de venir de nulle part, dont les contours du corps se distinguent à peine de la masse, à peine de l'arrière-fond, et dont on n'interroge aucune coordonnée, comme si son existence se résumait aux tranches de vies passées en transit. Jacques Derrida a nommé *anarchive* cette force de destruction qui ne laisse derrière elle ni reste, ni document, ni monument – ni archive donc, de ces hommes qui coulent et de nos images d'eux – qui ne font trace que d'une absence.

Une patiente, réfugiée politique en France depuis plusieurs années dans des conditions que d'autres trouveraient certainement « dignes », et à qui je demandais où elle allait quand elle sortait de chez elle, me répond : « *Nous on marche, on ne va nulle part.* »

Pourquoi maintenir indéfiniment des êtres aux frontières ? Et pourquoi montrer sans cesse ces sujets perdus dans cet en-deçà du monde, sans passage possible ?

Est-ce la face obscure de notre rêve d'être affranchis de tout, sans filiation, sans histoire, sans coordonnées fixes ? Est-ce une tentative pour figurer la douleur d'exister dans le monde inhabitable, apocalyptique, que nous redoutons, nous qui ne cessons d'attenter aux lois civilisatrices et aux limites de la terre qui nous accueille ?

La déesse Artémis, l'étrangère, habite dans les confins, dans les zones limitrophes et indécises : lagunes, marais, terres non cultivables. Elle est invoquée dans les moments de passage et en organise les rites. Elle pousse les adolescents à la quitter et à entrer dans l'espace civique. Elle aide les femmes à accoucher. Elle fixe aussi des règles et des limites à la guerre, pour éviter un débordement belliqueux entraînant une régression vers un état antérieur à la civilisation.

Elle permet qu'un franchissement soit possible, elle accompagne sur la rive. Quelles nouvelles figures, sacrées ou profanes, invoquer aujourd'hui pour redonner un visage à l'étranger, que pour lui les mers et les montagnes redeviennent des passages ?

Émilie Abed, psychologue clinicienne et psychanalyste

Bibliographie

Amilhat Szary, Anne-Laure, et Grégory Hamez

Frontières. Capes-Agrégation Histoire-Géographie

Armand Colin, 2020

Cet ouvrage place les représentations [de la frontière] en premier, avant les pratiques, afin d'insister sur le fait que les frontières sont dans nos têtes avant d'être ailleurs. Les courts chapitres consacrés à des cas régionaux sont placés dans la partie conceptuelle, afin de présenter une approche ouverte des façons de penser la frontière politique, et l'objet frontière en général, de par le monde.

Source : cairn.info

Amilhat-Szary, Anne-Laure

Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde

Paris, Le Cavalier bleu, 2020.

Objets géographiques paradoxaux, les frontières quadrillent le monde depuis l'époque moderne et fondent la base des relations internationales, présupposant d'une part l'égalité de droit entre les territoires qu'elles délimitent et d'autre part une distribution exclusive de la souveraineté. Mais ce concept est désormais instable : dépassant les limites binaires du dedans/dehors de l'État, les frontières sont en effet devenues mobiles, comme autant de dispositifs complexes de tri des flux de la mondialisation.

Source : www.lecavalierbleu.com

Bruno Doucey et Thierry Renard

Frontières – Petit atlas poétique

Bruno Doucey, 2023

Prononcez le mot Frontières et vous aurez aussitôt deux types de représentations à l'esprit. La première renvoie à l'image des postes de douane, des bornes, des murs, des barbelés, des lignes de séparation entre États que l'on traverse parfois au risque de sa vie. L'autre nous entraîne dans la géographie symbolique de l'existence humaine : frontières entre les vivants et les morts, entre réel et imaginaire, entre soi et l'autre, sans oublier ces seuils que l'on franchit jusqu'à son dernier souffle. La poésie n'est pas étrangère à tout cela.

Source : www.editions-brunodoucey.com

Djigo Sophie et Deschamps Bastien

Penser avec la frontière

D'une rive à l'autre, 2024

À travers leurs mots et leurs images, Sophie Djigo et Bastien Deschamps, nous offrent un aperçu de ce qui se joue aux frontières de l'Europe en concentrant leur regard le long du fleuve Evros qui sépare la Turquie et la Grèce. Ils nous invitent ensemble à penser avec la frontière. Traverser le fleuve revient alors à éprouver les nuances plus fines de la réalité aux frontières, où se noue toute une série de paradoxes, dont la philosophie tente de rendre compte en réajustant la pensée au réel.

Source : www.editionsdunerivealautre.com

Migreurop

Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulation, frontières et inégalités

Armand Colin, 2022

Ce nouvel atlas du collectif Migreurop propose un traitement original et éclairant des enjeux migratoires contemporains en interrogeant une question forte : la liberté de circulation. Cette notion, soit présentée tel un slogan pour contester les politiques migratoires, soit brandie pour dénigrer toute tentative de penser ces politiques hors du strict contrôle migratoire, fait en effet l'objet d'un traitement très clivant dans l'espace public. Cet ouvrage propose une prise de recul nécessaire en apportant à des éléments à la fois théoriques et tirés de l'expérience vécue des migrants : mise en perspective des dynamiques historiques de la liberté de circulation, présentation des grands espaces de circulation existants, les migrations humaines au regard des migrations de capitaux et marchandises, les formes de circulation mises en œuvre par les migrants eux-mêmes, les imaginaires contradictoires sur le fait migratoire.

Source : www.dunod.com

PROFESSIONNELS OU BÉNÉVOLES, VOUS POUVEZ :

- VOUS ABONNER À MÉMOIRES**
- ACHETER DES NUMÉROS**
- VOUS FORMER**
- ACCÉDER AU CENTRE DE RESSOURCES**

Le Centre Primo Levi a fait le choix de transmettre son expérience du soin et du soutien auprès des personnes exilées victimes de la torture et de la violence politique.

Cette volonté s'est traduite par la création d'un centre de formation, la publication d'une revue, *Mémoires*, l'organisation d'un colloque (bisannuel) et l'accès à un centre de ressources en ligne. Ces différentes offres sont pensées comme des espaces de réflexion sur les questions relatives aux effets de l'exil et du psychotrauma.

WWW.PRIMOLEVI.ORG